

Edito

JACQUES BOURGEOIS

Directeur de l'Union suisse des paysans



C. PIDOUX

Prix du lait à adapter

Le lait qui est sur le feu reste une préoccupation de tout instant! Des préoccupations qui doivent se traduire par la mise en place de meilleures conditions cadres possibles, tant sur le plan politique qu'au niveau de l'interprofession. Au niveau politique, la contractualisation obligatoire du lait pour tous les acteurs du marché, la possibilité d'étendre la force obligatoire aux décisions prises par la branche et la prise en compte dans les paiements directs d'une certaine intensité de bétail devraient être de mise.

C'est dans ce sens que l'Union suisse des paysans se bat dans le cadre de la PA 2014-2017. Osons espérer que le Parlement saura trier le bon grain de l'ivraie! Concernant l'interprofession, nous ne pouvons que saluer les récentes décisions prises, soit l'approbation d'un règlement relatif à la segmentation du marché et également au niveau des sanctions. En effet, on ne peut pas tolérer que des décisions soient prises, qu'elles ne soient pas appliquées et que personne ne bouge le petit doigt! Ce n'est pas de cette façon que l'Interprofession du lait (IP Lait) gagnera en notoriété. Cette dernière doit donner également, lorsque le marché est à nouveau sain, des signaux clairs au niveau du prix. Le dernier rapport sur la situation du marché du lait fait mention d'une réduction des quantités de 2,3% par rapport à la même période de l'année précédente et indique des stocks de beurre qui ont fondu, avec actuellement 2500 tonnes en stock, soit environ trois fois moins qu'en 2011. Cette situation est réjouissante et cette tendance doit se maintenir. Alors que les dernières séances du comité de l'IP Lait n'ont pas débouché sur une entente au niveau de la fixation du prix, osons espérer que la réunion de ce mois débouchera non seulement sur la fixation d'un prix, mais tiendra aussi compte de cette amélioration générale de la situation avec l'objectif du maintien d'un équilibre durable!

En bref

Séminaire sur la protection internationale des AOC-IGP

Le REDD (Réseau-Echanges-Développement durable) organise le mardi 18 décembre de 9 h à 17 h au Grand auditoire du gymnase de Morges (av. de Marcelin 33) un séminaire sur la protection des AOC-IGP dans le cadre de la nouvelle politique de qualité de l'Union européenne.

L'UE a décidé de réviser cette politique avec notamment une ouverture accrue des marchés et l'utilisation de nouveaux outils comme la maîtrise de l'offre. Toutes les personnes intéressées par les indications géographiques auront l'occasion d'échanger avec une dizaine d'experts suisses et français. Informations et inscription: anna.perret@redd.pro, tél. 021 533 1035. SP-RA

Conservatoire in vitro

Agroscope assainit et diffuse des variétés de plantes, anciennes ou plus modernes, confiées par des institutions publiques et privées: un travail essentiel pour sauvegarder la biodiversité. Mais, pour cela, l'identité de ces variétés doit être assurée afin d'éviter les nombreux doublons ou les mélanges dus à des importations d'origine douteuse, comme il arrive parfois. Les chercheurs d'Agroscope mettent au point des outils qui permettent de reconnaître chacune des variétés de plantes cultivées par leur empreinte génétique.

A l'heure actuelle, des profils génétiques sont disponibles pour la pomme de terre, les petits fruits (framboises, mûres et fraises), l'armoise (dont on tire un médicament contre la malaria), les artichauts et les cardons, et pour la vigne. SP

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

AgriGenève empoigne le dossier main-d'œuvre

François Erard

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 11 décembre à Soral, les membres exploitants d'AgriGenève ont débattu de questions relatives à la main-d'œuvre. Des décisions ont été prises.

Premièrement, l'assemblée extraordinaire d'AgriGenève a décidé du dépôt d'un recours de droit administratif au Tribunal fédéral contre une éventuelle diminution de l'horaire de travail pour les contrats types de l'agriculture et de la floriculture à Genève. Deuxièmement, elle a donné mandat à AgriGenève de lan-



Marc Favre, président d'Agri-Genève.

cer des démarches, notamment sur le plan politique, pour un contrat type de travail national pour l'agriculture. Cela pour que cesse le désavantage concurrentiel dont souffre Genève par rapport à d'autres cantons depuis de trop nombreuses années. Ces deux décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Vers une diminution de l'horaire de travail?

A l'occasion d'une consultation parue dans la Feuille des avis officiels du 27 novembre, la Chambre des relations collectives du travail (CRCT, voir l'encadré) propose, à partir du 1^{er} janvier 2013, de diminuer l'horaire de travail dans les métiers de l'agriculture à 45 heures hebdomadaires et de le plafonner à 48 heures au maxi-



Les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

LE CAS SPÉCIFIQUE DU CANTON DE GENÈVE

A Genève, depuis 1999, les dispositions des contrats types de travail sont de la compétence de la Chambre des relations collectives du travail (CRCT) et non du Conseil d'Etat comme dans les autres cantons. Il s'agit d'une juridiction composée d'un président nommé par le Grand Conseil et de quatre assesseurs nommés par les Prud'hommes, deux pour les milieux ouvriers, deux pour les milieux patronaux. Les organisations concernées sont sollicitées à

échéances régulières pour faire part de leurs remarques sur les contrats types puis auditionnées, chaque partie exprimant ses opinions. Il n'y a pas de négociation à proprement parler et la CRCT prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. La CRCT publie ensuite un projet de contrat type de travail (CTT) dans la Feuille des avis officiels, avec un délai d'observation de quatorze jours, puis la version définitive est publiée, toujours dans la FAO. FÉ

Un contrat type de travail national C'est avec force que le président d'AgriGenève, Marc Favre, a souligné que les dispari-

tés en matière de salaires pour les ouvriers agricoles en Suisse ne sont plus défendables et tolérables. «Rien ne peut justifier qu'un producteur genevois paie jusqu'à 25% de plus sa main-d'œuvre que certains de ses collègues d'autres cantons. Cela se chiffre en centaines de milliers de francs pour certaines exploitations! Ce d'autant plus que les producteurs suisses sont tous soumis aux mêmes dispositions fédérales, notamment en ce qui concerne les paiements directs.» Marc Favre a rappelé qu'il est intervenu sur ce point lors de la dernière assemblée générale de l'Union suisse des paysans à Berne: or, au regard de la réponse apportée par sa

direction, il semble que l'USP ne soit pas très préoccupée par ce dossier ou tout au moins n'entend pas s'y atteler rapidement.

Une vraie concurrence déloyale

Aujourd'hui, les différences de conditions de travail entre les cantons sont criantes. La fourchette pour l'horaire hebdomadaire de travail varie entre 47 h 30 et 57 heures. En valeur annuelle, elle fluctue entre 2280 heures et 2750 heures. Quant aux salaires, ils varient entre 12,50 et 17,50 de l'heure. A noter que de nombreux contrats types ne contiennent aucune disposition relative au salaire.

Le clin d'œil de Mibé

